



DEVELOPMENT COMMITTEE  
(Joint Ministerial Committee  
of the  
Boards of Governors of the Bank and the Fund  
On the  
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



**DC/2000-21**

**Prague, 18 septembre 2000**

**NOTE DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE MONDIALE**

Veillez trouver ci-joint, pour l'information des membres du Comité du développement, une note du président de la Banque mondiale, James D. Wolfensohn, pour la réunion du Comité du 25 septembre 2000.

\* \* \*

## **Note du président à l'intention du Comité du développement**

Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude à Tarrin Nimmanahaeminda, ministre thaïlandais des Finances, qui a si adroitement assuré les fonctions de président du Comité du développement durant son mandat. J'adresse également un accueil chaleureux à notre nouveau président, Yashwant Sinha, ministre indien des Finances. Je voudrais également dire combien je me réjouis de souhaiter la bienvenue à Horst Koehler avec qui j'ai hâte de continuer à travailler en étroite collaboration.

Comme c'est la première fois que je m'adresse à vous depuis le début de mon second mandat, je voudrais passer en revue dans cette note les événements survenus au cours des cinq dernières années, en mettant en lumière certains seulement des aspects du travail que nous avons accompli durant cette période.

Ces cinq dernières années ont vu un élargissement de notre champ d'action en faveur du développement qui reflète notre meilleure compréhension de la pauvreté et de ses origines. Notre étude « La parole est aux pauvres » souligne que l'expérience et les déterminants de la pauvreté comportent de multiples aspects. Pour améliorer le sort des pauvres, il ne suffit pas de relever leurs revenus ; il faut également assurer leur sécurité personnelle et leur donner les moyens de se prendre en charge ; leur offrir un accès plus large et plus équitable à l'éducation et à l'emploi ; améliorer leur santé et leur nutrition ; promouvoir un environnement moins pollué et plus viable ; mettre en place un système juridique et judiciaire efficace ; mieux garantir leurs libertés civiles et politiques ; et leur assurer une vie culturelle plus riche. Cette compréhension nous aide maintenant à assurer notre mission fondamentale qui est de réduire la pauvreté.

Il s'agit là d'un programme ambitieux pour les pays en développement comme pour la communauté internationale. Pour le mettre en œuvre, il faut avant tout suivre l'approche définie dans le Cadre de développement intégré (CDI), qui tient compte des leçons de l'expérience et précise l'action à mener au niveau des pays, en aidant chacun d'eux à fixer ses priorités. Cette approche place les pays au centre du processus de développement, la Banque et les autres partenaires apportant leur concours sous forme de financement, de connaissances et d'informations. L'ampleur de la tâche impose également de collaborer étroitement avec d'autres intervenants clés pour répartir l'effort, éviter les doubles emplois et agir de façon sélective dans les domaines où nous disposons d'un avantage comparatif.

Depuis 1996, la Banque est résolument engagée dans une dynamique de changement et de renouveau axée sur le renforcement de son efficacité interne et de son efficacité externe. L'action entreprise pour simplifier ses procédures et être davantage à l'écoute des clients exige de la direction et des agents de l'institution un énorme investissement personnel. Je tiens d'ailleurs à leur exprimer à tous ma gratitude pour leur dévouement et leurs efforts. Je voudrais également remercier les administrateurs pour leur soutien.

## **I. Réduction de la pauvreté, développement intégré et allégement de la dette**

### **Une action recentrée sur la réduction de la pauvreté**

Ces cinq dernières années, nous avons consenti de gros efforts pour recentrer nos activités sur notre mission première qui est de réduire la pauvreté. Nous disposons maintenant d'une solide base de connaissances sur la pauvreté grâce aux 58 évaluations de la pauvreté que nous avons réalisées en cinq ans, ainsi que de données d'enquête sur la pauvreté au regard du revenu recueillies dans 113 pays. Notre Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001, publié ce mois-ci, montre comment la pauvreté peut être résorbée grâce à une approche globale qui offre des opportunités aux pauvres, améliore leur sécurité et renforce leur capacité d'agir. Nous prêtons également une oreille attentive aux pauvres eux-mêmes ; nous avons conduit des études participatives sur la pauvreté dans 81 pays, notamment, dans 23 d'entre eux, dans le cadre de notre étude « La parole est aux pauvres ». Nos stratégies d'aide-pays (dont 85 % ont déjà été rendues publiques ou le seront bientôt) sont désormais davantage axées sur la lutte contre la pauvreté et témoignent du resserrement des liens qui a été opéré entre les aspects analytiques et stratégiques, autrement dit entre les phases de conception et d'exécution.

Bien que la Banque ait recentré son action sur son objectif de réduction de la pauvreté, les résultats qu'elle a obtenus jusqu'ici sont inégaux. Dans les pays où les pouvoirs publics ont résolument engagé des réformes avec l'appui des bailleurs de fonds, dont la Banque, l'incidence de la pauvreté du point de vue du revenu est en diminution et les indicateurs sociaux s'améliorent. Mais nombre d'autres pays n'ont que peu, voire pas du tout, progressé dans la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté : c'est tout particulièrement le cas des économies en transition de l'ex-Union soviétique, des pays en proie à un conflit et de ceux dont la croissance piétine par suite de catastrophes naturelles.

Dans les pays frappés par la crise financière de 1997 et ses répercussions, le nombre de pauvres au regard du revenu augmente et leurs conditions de vie se dégradent. L'impact de la crise a cependant été moins catastrophique qu'on ne l'avait craint au départ, en partie grâce aux filets de protection sociale mis en place par les gouvernements avec l'appui des partenaires de développement.

Et si l'on considère la pauvreté à l'échelle de la planète, l'enjeu qui s'annonce est particulièrement impressionnant. Dans les pays en développement, sur une population totale de 4,8 milliards d'habitants, 1,2 milliard de personnes vivent avec moins de un dollar par jour. Environ 2,8 milliards de personnes vivent avec moins de deux dollars par jour, soit, en Afrique subsaharienne, 75 % de la population. Le nombre d'habitants de la planète grossira probablement de 2 milliards au cours des 25 prochaines années (cet accroissement étant imputable à 97 % aux pays en développement), ce qui aggrave encore la situation.

La lutte contre la pauvreté est donc à certains égards une course contre le temps. Grâce à certaines des nouvelles approches et des initiatives que nous avons lancées pour appuyer le développement des pays, nous sommes mieux armés aujourd'hui qu'il y a cinq ans pour mener ce combat.

### **Appuyer le développement des pays : le Cadre de développement intégré**

Notre action s'articule autour de la notion de développement global piloté par les pays qui est définie dans le Cadre de développement intégré (CDI). Comme l'explique le document intitulé « Appuyer le développement des pays », le Groupe de la Banque se fonde maintenant essentiellement sur les principes du CDI pour aider les pays, en leur demandant de prendre les commandes et en encourageant la coopération et la coordination entre les bailleurs de fonds, le secteur privé et la société civile. Une meilleure coordination permet d'opérer des choix stratégiques et, ce faisant, de réduire les rivalités inutiles, d'encourager l'établissement de priorités et de mettre l'accent sur les résultats concrets. L'approche du CDI prend en compte toute la gamme des changements qu'un pays doit opérer pour parvenir à se développer et reconnaît que promouvoir un développement durable aux plans structurel, humain, environnemental et social est tout aussi essentiel qu'appliquer de bonnes politiques macroéconomiques.

Le Groupe de la Banque mondiale veille particulièrement à aider ses clients et partenaires à accélérer la croissance et à améliorer les conditions de vie des pauvres en apportant son soutien : a) à un système financier efficace et bien contrôlé, b) à une bonne gouvernance (notamment en luttant contre la corruption), c) à un système juridique et judiciaire efficace, d) à des filets de sécurité et à des programmes sociaux, e) aux établissements d'enseignement et aux institutions diffusant le savoir, f) aux politiques de santé et de population, g) à la mise en place d'infrastructure et h) à la préservation d'un environnement viable. L'approche du CDI reconnaît également qu'une croissance tirée par le secteur privé joue un rôle majeur dans la réduction de la pauvreté. En tant qu'institution publique, nous pouvons aider nos clients à mettre en place des structures solides notamment en matière sociale, de manière à créer un cadre de politique générale qui attire les investissements privés et permette au gouvernement d'emprunter régulièrement et à des conditions appropriées sur les marchés financiers privés. C'est par ces activités, dont je rendrai compte dans la suite de mon exposé, que nous continuerons d'appuyer la lutte contre la pauvreté.

Le Cadre de développement intégré est actuellement mis en œuvre à titre expérimental dans 12 pays. Plus encourageant encore, cette approche globale est en passe d'être appliquée dans plusieurs autres pays qui ne font pas partie de l'opération pilote. Le rapport intitulé « Cadre de développement intégré : Expérience des pays pilotes — Mars 1999-juillet 2000 » que je vous ai soumis montre que chaque pays progresse naturellement à son rythme dans cet exercice difficile, mais que le succès de l'opération dépend aussi clairement du contexte politique et social, notamment de la volonté des institutions de développement clés (ainsi que de la Banque) de modifier leur culture et leurs pratiques.

Dans les pays à faible revenu admis à bénéficier d'une aide de l'IDA, la formule CDI/CSLP constitue le fondement de notre action au niveau des pays. Sur la base des principes de partenariat et de maîtrise du processus par le pays lui-même qui sous-tendent le CDI, chaque pays élabore désormais un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui place clairement la réduction de la pauvreté au centre de sa stratégie de développement et des programmes d'aide de ses partenaires. L'initiative CSLP met l'accent sur le renforcement des dépenses publiques à l'appui de la lutte contre la pauvreté. De la même manière qu'il incombe à chaque pays de concevoir, d'appliquer et de suivre sa stratégie de réduction de la pauvreté, il lui appartient de contrôler les dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté, ce qui exigera de la plupart des pays ayant entrepris d'élaborer un CSLP qu'ils améliorent leurs pratiques de gestion budgétaire et financière. La Banque mondiale et le FMI travaillent en collaboration avec d'autres partenaires de développement pour aider les pays à mettre en place des mécanismes spécifiques qui leur permettent de suivre l'affectation des ressources et l'exécution du budget sur la base des systèmes en place.

Le programme jouit d'une faveur considérable depuis sa création il y a un an, et à la mi-septembre 2000, les Conseils de la Banque et du Fonds avaient examiné 13 CSLP intérimaires et deux CSLP complets (Burkina Faso et Ouganda). D'ici à la fin de l'exercice 01, au moins 35 pays supplémentaires devraient, en principe, avoir élaboré un CSLP intérimaire, et 9 ou plus devraient avoir préparé un CSLP complet.

#### Allégement de la dette : l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)

Il y a un an, le Comité a approuvé une nouvelle initiative ambitieuse en vue de mettre un terme à la crise de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) ; il s'agissait de faire en sorte que l'allégement fourni dans le cadre de l'Initiative PPTE soit « plus large, plus important et plus rapide » et de veiller à ce que les ressources libérées dans les PPTE par cet allégement, ainsi que l'aide concessionnelle accordée à tous les pays pauvres, servent effectivement à réduire la pauvreté.

Des problèmes subsistent, mais le programme est en bonne voie : dix pays ont atteint le point de décision dans le cadre du dispositif renforcé, ce qui leur permet de commencer à bénéficier d'un allégement. Nous sommes par ailleurs bien partis pour atteindre notre objectif d'avoir des accords en place avec 20 pays d'ici à la fin de l'année, même si beaucoup dépend de facteurs internes au niveau des pays. Le montant global de l'allégement consenti au titre du service de la dette (en application du dispositif initial et de l'Initiative PPTE renforcée) devrait dépasser de loin 30 milliards de dollars, soit plus de 60 % du coût total du programme.

En mai dernier, la Banque et le Fonds ont mis en place le Comité d'exécution conjoint en vue d'améliorer la coordination entre les deux institutions pour mettre en œuvre l'Initiative PPTE et le programme CSLP. En outre, un nouveau Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté en faveur des pays à faible revenu est en cours d'élaboration pour servir de pendant à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI.

L'instauration d'une coordination étroite entre les créanciers des PPTE est d'une importance capitale. La majorité des créanciers bilatéraux ont confirmé leur participation et beaucoup se sont engagés à verser un allègement supérieur au montant requis en application du dispositif PPTE renforcé. Plusieurs autres créanciers doivent cependant encore confirmer leur participation à l'Initiative. Il est important que tous les créanciers bilatéraux fournissent l'allègement de dette nécessaire pour que les PPTE admis à en bénéficier puissent mettre un terme définitif à leur endettement insoutenable.

Le nombre des créanciers multilatéraux confirmant leur participation ne cesse de croître. À ce jour, les banques multilatérales de développement ayant confirmé qu'elles participeraient en principe à l'Initiative renforcée représentent plus de 95 % des créances multilatérales sur les PPTE. Pour aider à couvrir les coûts pris en charge par les créanciers multilatéraux, les créanciers bilatéraux ont versé, ou se sont engagés à verser, environ 2,6 milliards de dollars au Fonds fiduciaire PPTE — dont près de 750 millions de dollars ont déjà été payés. En outre, les administrateurs ont recommandé, en août dernier, le transfert d'un montant supplémentaire de 250 millions de dollars au titre de la participation de la Banque mondiale au Fonds fiduciaire PPTE, en sus des 1 050 millions de dollars déjà versés par la BIRD pour financer une partie de l'allègement au titre des créances de l'IDA.

## **II. Cadre institutionnel et de politique générale**

### **Améliorer la gouvernance et lutter contre la corruption**

La lutte contre la corruption et l'amélioration de la gouvernance sont devenues deux grands thèmes d'action de la Banque au cours des cinq dernières années. La stratégie globale de la Banque formulée dans le document « Aider les pays à lutter contre la corruption : le rôle de la Banque mondiale » a été approuvée par le Conseil en septembre 1997. Les progrès accomplis à ce jour sont récapitulés dans un nouveau rapport intitulé « Aider les pays à lutter contre la corruption : les progrès réalisés par la Banque mondiale depuis 1997 ». Les problèmes posés par la lutte contre la corruption et la réforme du secteur public concernent de nombreux secteurs. En collaboration avec les parties prenantes de la société civile, des médias, du parlement et des réformateurs de l'État et du secteur privé, nous nous employons notamment à réaliser des études diagnostiques et à définir des programmes d'action, à mettre au point des panoplies d'instruments, à élaborer des programmes de formation et d'enseignement, et à fournir un appui financier et technique à la réforme des institutions et du secteur public.

Depuis 1996, la Banque a entrepris plus de 600 programmes et initiatives dans le domaine de la gouvernance dans plus de 95 pays, et nous appuyons actuellement plusieurs programmes importants de réforme des structures de gouvernance et du secteur public dans plus de 50 pays clients.

## **Réforme juridique et judiciaire**

Au cours des cinq dernières années, la Banque a considérablement renforcé son appui à la mise en place de systèmes juridiques et judiciaires équitables et efficaces, jugés indispensables au développement économique durable et à la réduction équitable de la pauvreté. Nous aidons plusieurs de nos États membres, en particulier les pays en transition ou en proie à une crise financière, à renforcer les lois applicables au gouvernement d'entreprise, aux régimes d'insolvabilité et aux marchés financiers, et à améliorer la transparence. Pour promouvoir l'application juste et efficace des textes de loi, nous aidons également les pays à se doter d'un pouvoir judiciaire indépendant, qui ne subisse pas d'influence frauduleuse, qui soit administré par des professionnels et qui ait le pouvoir de sanctionner le non-respect de la loi. Conscients du fait qu'il n'existe pas de solution universelle, nous avons monté 15 opérations sur ce thème dans quatre régions et disposons de près d'une vingtaine de projets supplémentaires en réserve ; chacune de ces interventions part du principe que le gouvernement client est résolument déterminé à mener une action de long terme.

Cette année, la Banque a lancé le réseau Droit et justice qui imprimera un nouvel élan à la réflexion sur ces questions et nous permettra de consolider et de coordonner l'expérience, les connaissances et les programmes mis en œuvre à l'échelle de l'institution et chez nos nombreux partenaires extérieurs dans ce domaine en plein essor. Le lancement de ce réseau a coïncidé avec la première Conférence mondiale jamais organisée par la Banque sur le développement harmonieux du système juridique et judiciaire, à laquelle participaient plus de 80 pays représentés par des ministres de la justice, des juges de la Cour suprême, des représentants de la société civile et d'autres intervenants clés dans la construction d'une société plus équitable et plus juste.

## **Renforcement de l'architecture financière internationale**

L'action de la Banque en faveur du renforcement de l'architecture financière internationale est indissociable de son appui à la consolidation des structures financières et économiques de ses pays clients. La Banque participe à cet effort de trois manières : a) en contribuant à l'établissement et à la diffusion de normes comptables internationales et de pratiques optimales pour les pays en développement ; b) en aidant les pays à cerner les causes de leur vulnérabilité ; et c) en leur donnant les moyens de mieux tirer parti de leur intégration au système financier mondial.

Grâce à des partenariats, des progrès ont été accomplis sur plusieurs fronts. La Banque collabore avec le Fonds : a) dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (qui couvre aujourd'hui 24 pays chaque année contre 12 dans la phase pilote) ; b) pour préparer des Rapports sur le respect des normes et des codes ; c) pour établir et finaliser des méthodologies détaillées d'évaluation dans les domaines du gouvernement d'entreprise et de la comptabilité ; et d) pour formuler des directives concernant la gestion de la dette souveraine. La Banque collabore avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le cadre d'une série de tables rondes et

d'un forum mondial pour stimuler le dialogue et renforcer l'appui au bon gouvernement d'entreprise.

La Banque s'intéresse également à la gestion des dimensions sociales des crises économiques et aux moyens d'atténuer les coûts sociaux des chocs économiques. Elle contribue aux initiatives de la Coopération économique Asie-Pacifique (CEAP) qui visent à formuler des principes et des directives en vue de la mise en place de dispositifs de protection sociale et à renforcer la collaboration entre secteur public et secteur privé pour encourager l'utilisation de bonnes pratiques de comptabilité et d'audit.

### **III. Développement humain**

#### Santé, nutrition et population (SNP)

Le développement humain reste au cœur de l'action de la Banque, comme en témoigne l'augmentation de nos prêts aux secteurs sociaux. La santé et la nutrition des pauvres en particulier figurent parmi les priorités de l'institution. La Banque est la principale source de financement des projets de santé dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire : les nouveaux engagements dépassent en moyenne un milliard de dollars par an, et nous avons investi plus de 16 milliards de dollars au total dans le secteur SNP depuis les années 70. En 2001, nos nouvelles opérations de prêts iront pour l'essentiel à la lutte contre les maladies transmissibles. Nous continuons d'appuyer dans le cadre de partenariats toute une série de programmes : Faire reculer le paludisme, Halte à la tuberculose, Se libérer du tabac, l'Initiative internationale pour le vaccin contre le SIDA (IAVI) et l'Alliance mondiale pour les vaccinations et les immunisations (GAVI). En outre, la Banque s'est employée l'année dernière, en collaboration avec l'OMS, le FNUAP et l'UNICEF, à sensibiliser le public et à mobiliser des ressources pour assurer à toutes les femmes une grossesse et un accouchement sans danger et pour ralentir considérablement le rythme des décès maternels (un par minute au taux de mortalité maternelle actuel).

#### VIH/SIDA

La Banque joue un rôle moteur depuis cinq ans dans la lutte mondiale contre le VIH/SIDA. Durant les exercices 96-00, elle a engagé environ 493 millions de dollars pour financer des composantes ou des projets de lutte contre le VIH/SIDA dans 39 pays. Le Conseil des administrateurs de la Banque a récemment approuvé l'engagement d'un montant initial de 500 millions de dollars à l'appui d'un programme régional de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique, qui sera décaissé de façon souple et rapide au cours des trois prochaines années, dans le cadre d'accords de crédit types de l'IDA, pour financer différents projets montés par les pays pour lutter contre l'épidémie. Nos activités de conseil aux clients en matière technique ou de politiques publiques et de diffusion de connaissances au moyen des technologies modernes sont un autre aspect tout aussi important de notre action.



## Éducation

Depuis la première Conférence mondiale sur l'éducation qui s'est tenue à Jomtien en Thaïlande en 1990, le nombre des enfants scolarisés dans les pays en développement est passé de 600 à 700 millions. Assurer *à tous* une éducation de base s'est cependant révélé plus difficile que nous ne l'avions prévu. Dix ans après Jomtien, 125 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés, et plus d'un milliard d'adultes, dont deux tiers de femmes, sont analphabètes. Plusieurs raisons expliquent cet écart par rapport aux prévisions : manque de volonté politique, ressources insuffisantes et accroissement de la population trop rapide au regard de la capacité du gouvernement à développer l'offre de services d'éducation. La Banque s'efforce de promouvoir plus vigoureusement l'éducation en s'attachant à appuyer les gouvernements qui sont résolus et prêts à faire le nécessaire dans ce domaine.

Si nous voulons accélérer la mise en œuvre de l'initiative « L'éducation pour tous » dans le cadre d'un système éducatif plus intégré, qui fasse jouer les synergies entre les différents niveaux, il nous faut procéder différemment. Priorité doit être accordée aux aspects qualitatifs et quantitatifs de cet investissement, lequel doit viser des résultats clairement définis, et il faut appliquer des plans nationaux qui cadrent avec les initiatives mondiales. La communauté du développement tout entière doit appuyer la réforme de l'éducation et les actions permettant de hâter la réalisation des objectifs convenus lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, qui s'est tenue à Dakar (Sénégal) en avril dernier.

## Protection sociale

La protection sociale s'est révélée être l'un des secteurs d'activité les plus dynamiques et les plus performants. Les prêts à des activités ayant trait à la protection sociale ont considérablement augmenté entre l'exercice 92 et les exercices 96-98, avec un volume record de 3,5 milliards de dollars de prêts pour l'exercice 99 (soit 12 % du volume total des prêts de la Banque) en raison de la crise. Ce gonflement du volume des prêts, l'augmentation du nombre des travaux d'analyse et l'accroissement de la demande de produits de promotion du savoir s'expliquent par le regain d'attention porté par les pays clients aux questions sociales, et par la récente crise financière qui exigeait une réponse rapide pour atténuer les retombées négatives sur les segments les plus vulnérables de la société.

### **IV. Développement écologiquement et socialement durable**

#### Développement social

En s'efforçant de promouvoir l'insertion sociale, autrement dit en veillant à ce que toutes les populations, leurs cultures, leurs organisations et leurs institutions soient prises en compte dans le processus de développement, la Banque s'est donnée les moyens de s'attaquer aux problèmes du développement social. La moitié environ des opérations d'investissement de la Banque a donné lieu à une analyse sociale et à une consultation de

la société civile, qui nous permettent d'évaluer les possibilités et les risques sociaux. Par notre aide financière et technique, nous appuyons les actions menées pour préserver la diversité et le patrimoine culturels ; au cours des trois dernières années, nous avons financé plus de 50 projets dans ce domaine, dans le cadre de composantes ou de projets spécifiquement culturels.

### **Environnement**

Depuis cinq ans, le Groupe de la Banque mondiale aborde ses activités dans le domaine de l'environnement sous un angle nouveau. S'agissant de la gestion des ressources naturelles, nous avons en particulier entrepris d'élaborer une nouvelle politique forestière et de former un groupe de travail sur les ressources en eau ; nous nous employons à mobiliser des ressources pour financer des activités au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification (dans le cadre du « mécanisme mondial ») ; et nous présenterons au Conseil une nouvelle stratégie institutionnelle dans le domaine de l'environnement au début de 2001 à l'issue de consultations approfondies auprès de la société civile, des gouvernements et d'autres parties prenantes.

La proportion de projets jugés satisfaisants sur le plan de l'environnement lors de leur insertion dans le portefeuille approche les 100 % et, ces deux dernières années, nous avons bien progressé dans la formation de nouveaux partenariats avec des organisations non gouvernementales (ONG), dans le cadre d'initiatives, comme l'Alliance avec le Fonds mondial pour la nature (WWF) pour la protection et l'exploitation durable des forêts, et de l'élaboration de directives sur les bonnes pratiques destinées à aider les emprunteurs de la Banque à lutter contre la pollution. Dans le cadre de son action pour protéger les pays en développement contre l'impact des changements climatiques, la Banque a également lancé en avril dernier le Fonds prototype pour le carbone (doté de 145 millions de dollars émanant de six gouvernements et de 17 grandes sociétés privées) pour créer un marché mondial des réductions d'émissions de gaz à effet de serre en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCCC) et du protocole de Kyoto.

### **Stratégie de développement urbain et rural**

Ces dernières années, notre stratégie de développement urbain a dû s'adapter face aux pressions croissantes résultant de la concentration dans les zones urbaines de 50 % de la population mondiale ; dans les pays en développement, près de la moitié des citoyens sont pauvres. Sur la période couvrant les exercices 95-99, les engagements annuels à l'appui du développement urbain ont représenté en moyenne 0,9 milliard de dollars (soit 4 % du volume total des prêts de la Banque) au titre d'environ 14 projets par an. Si l'on considère les projets à l'étude pour l'exercice 01-02, ce montant devrait passer à 1,7 milliard de dollars (pour 22 opérations) par an. Les services hors prêt (activités de conseil, renforcement des capacités et assistance technique) ont progressé pour faire l'objet de 28 opérations durant l'exercice 00, contre une moyenne annuelle de 13 sur la période couvrant les exercices 95-99.

Pour relever ce défi opérationnel, nos services opérant dans le secteur du développement urbain et leurs groupes thématiques ont lancé une nouvelle stratégie mondiale pour s'attaquer aux problèmes urbains et municipaux (Villes en transition) ; un plan d'action Villes sans taudis, qui vise à améliorer les conditions de vie de plus de 100 millions de personnes vivant dans des bidonvilles au cours des 20 prochaines années ; l'Alliance pour l'avenir des villes, en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH/Habitat) (l'Initiative stratégique en faveur du développement urbain (CDS)) ; et une action de diffusion du savoir en permettant aux maires d'utiliser le Portail mondial du développement pour afficher des informations.

Notre stratégie rurale est fondée sur le constat que 70 % de l'ensemble de la population rurale vivent avec moins de un dollar par jour. En 1997, la Banque a commencé à repenser son appui au développement agricole sur la base d'une conception plus large du développement rural. Sa nouvelle stratégie rurale, axée sur la promotion d'économies agricoles florissantes, qui était formulée dans un rapport intitulé « Développement rural : de la théorie à la pratique », a contribué à redynamiser l'action de la Banque en faveur du développement agricole. La proportion des prêts consentis par la Banque à ce secteur, qui représentait environ 15 % du volume total des prêts tout au long de la période 90-94, est tombée à environ 10 % pendant l'exercice 95-96. Après être remontée à 19 % durant l'exercice 97, elle est retombée à nouveau à 7 % de l'ensemble des prêts accordés par l'institution durant l'exercice 00.

Cette nouvelle manière d'appréhender les problèmes de développement rural et urbain s'est accompagnée, au cours des cinq dernières années, d'une évolution de nos activités dans le secteur des infrastructures, qui ne visent plus simplement à étendre les systèmes existants pour appuyer la croissance économique. Les projets d'infrastructure intègrent désormais de plus en plus les liens qui existent entre, d'une part, la réduction de la pauvreté et, d'autre part, les possibilités et le coût d'accès aux services d'infrastructure, la viabilité budgétaire, la fiabilité des services, l'amélioration de la gouvernance et de la réglementation et la diminution des effets préjudiciables sur l'environnement et la santé.

## **V. Situation des pays sortant d'un conflit ou victimes de catastrophes naturelles : la réponse de la Banque**

### Pays sortant d'un conflit

Au cours des cinq dernières années, notre action en faveur de pays sortant d'un conflit a pris beaucoup d'ampleur, comme en témoigne notre contribution en Cisjordanie et Gaza, en Sierra Leone, en Bosnie-Herzégovine et, plus récemment, au Timor oriental. Pour coordonner l'orientation et la qualité de ses travaux dans ce domaine, la Banque a mis en place une Unité post-conflit et un Fonds pour la reconstruction des pays sortant d'un conflit en vue de former de nouveaux partenariats avec les organisations clés assurant l'interface entre activités de secours et action de développement.

Nous avons fourni une assistance technique et financière à quelque 35 pays et mobilisé des dons d'un montant de 21 millions de dollars (au titre de 65 projets dans 25 pays) depuis la création du Fonds post-conflit en 1998. Au niveau des orientations stratégiques, la Banque a entrepris de réviser sa politique opérationnelle pour renforcer l'efficacité et la souplesse avec laquelle ses équipes interviennent dans les pays sortant d'un conflit. Nous reconnaissons tous, cependant, que les conflits continuent de faire des ravages et que la communauté internationale doit trouver de meilleurs moyens de prévenir les conflits et de faciliter la transition vers la paix et la reconstruction. Nous avons donc entrepris, avec nos collègues du Fonds, d'examiner sous un nouvel angle les questions de financement en particulier et devrions pouvoir vous rendre compte de nos travaux au printemps prochain.

### Catastrophes naturelles

Depuis 1980, les catastrophes d'origine naturelle ou technologique sont plus fréquentes et de plus grande ampleur, entraînant la perte de nombreuses vies humaines et d'importants dégâts matériels. En cinq ans, nous avons accordé plus de 5 milliards de prêts à la reconstruction de pays sinistrés ; le montant cumulé des prêts à la reconstruction et à l'atténuation des effets des catastrophes que nous avons consentis depuis 1980 représente plus de 23 milliards de dollars, ce qui fait de la Banque la principale source de financement de l'aide à la reconstruction.

En 1998, nous avons créé un Mécanisme de gestion des opérations en cas de catastrophe pour encourager la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes. Nous avons forgé des partenariats et des alliances par le biais du Consortium ProVention (lancé en février dernier) qui nous ont permis de commencer à recueillir et exploiter des éléments d'analyse de l'impact économique et financier des catastrophes sur le développement à long terme ; d'établir des méthodologies et des normes pour évaluer les dégâts et les besoins à l'issue d'un sinistre ; et d'examiner les nouveautés en matière de transfert et de financement des risques pour déterminer dans quelle mesure elles peuvent aider les pauvres.

## **VI. Savoir, développement des connaissances et technologies de l'information et de la communication**

Le savoir et les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont essentiels à l'expansion d'une économie, et surtout à celle des pays les plus pauvres où le déficit d'information et de savoir est particulièrement prononcé. La Banque a embrassé la révolution du savoir et de l'informatique et nous nous employons actuellement à construire une architecture numérique pour mettre connaissances et connexité au service du développement. Nous poursuivons l'effort engagé pour devenir une Banque du savoir dotée d'un réseau de communication interne et externe efficace.

Pour donner corps à notre vision d'ouvrir à tous l'accès au savoir, nous avons entrepris d'articuler notre action de développement et de nouer de nouveaux partenariats mondiaux autour de quatre objectifs : 1) aider à créer un environnement porteur par le

biais d'analyses, de réformes de fond et d'investissements plus poussés ; 2) renforcer le capital humain pour être en mesure de suivre la révolution du savoir ; 3) améliorer la connexité et les possibilités d'accès ; et 4) appuyer les travaux de recherche et la constitution de réseaux et de cercles de professionnels.

Nous encourageons les pays à se doter des instruments directifs, réglementaires et techniques nécessaires au moyen de notre programme de dons InfoDev. Nous relierons les élèves et les enseignants des écoles secondaires des pays en développement à leurs homologues des pays industrialisés via notre programme Liaisons mondiales pour le développement. Nous utilisons les dernières TIC pour donner accès à des connaissances et à des formations universitaires via notre réseau de l'Université virtuelle africaine. Grâce à l'Institut de la Banque mondiale, ce programme de formation qui comptait 7 000 participants directs en 1996 a vu son rayon d'action et son audience croître pour atteindre aujourd'hui 37 000 personnes. Et grâce au Portail et au Réseau mondial du développement, nous diffusons des connaissances et bâtissons des cercles de professionnels du développement. Tous ces progrès technologiques ont pour fondement le capital humain que nous continuons d'appuyer par nos programmes d'éducation, de formation et de recherche.

Enfin, dans le domaine de la recherche, nous analysons le processus de développement en vue de mieux comprendre les déterminants clés de la pauvreté et d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour résorber efficacement la pauvreté. La Banque puise ses nouvelles idées sur le développement dans sa propre expérience accumulée aux quatre coins du monde depuis plus de 55 ans, mais aussi à l'extérieur, dans les meilleures études réalisées dans ce domaine par des chercheurs du monde entier. Parce que la Banque est à la pointe de cette réflexion, nous pouvons contribuer vigoureusement au débat mondial sur le développement, qu'il s'agisse d'analyser les stratégies de réduction de la pauvreté, les causes de conflit social ou les moyens de combattre le sida.

## **VII. Partenariats et participation aux échelons mondial, national et local**

À l'échelon mondial, notre partenaire le plus important reste notre institution sœur de Bretton Woods, le FMI. Ces dernières années, nous n'avons cessé de resserrer nos liens de collaboration et de rechercher de nouveaux moyens de travailler ensemble, notamment, dans le secteur financier, pour appuyer l'allégement de la dette et renforcer l'architecture financière mondiale. Horst Koehler et moi-même avons récemment présenté la manière dont nous envisageons de resserrer cette collaboration sur la base d'objectifs et de principes partagés, des mandats distincts mais interdépendants de nos deux institutions, et d'une conception claire de nos complémentarités institutionnelles. Nous sommes résolus, en tant que partenaires, à combattre plus efficacement la pauvreté dans le monde, à accélérer la croissance et à conforter la stabilité financière mondiale.

Depuis cinq ans, la Banque mondiale s'allie également à de nombreux partenaires pour combattre la pauvreté en vue de répartir l'effort, d'éviter les doubles emplois et d'agir de façon sélective dans les domaines où nous disposons d'un avantage comparatif.

Nous travaillons non seulement avec les autres banques multilatérales de développement et les Nations Unies, mais également, entre autres, avec le Fonds mondial pour la nature (WWF) en vue de protéger les forêts ; avec Conservation International (CI) pour préserver la biodiversité de la planète ; avec les bailleurs de fonds, les institutions financières multilatérales et les organismes de microfinancement par le biais du CGAP — le Groupe consultatif qui aide les populations les plus pauvres en leur accordant des microcrédits ; avec la FAO et le PNUD par l'entremise du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale ; et avec l'OMS et l'Alliance mondiale pour les vaccinations et les immunisations (GAVI) dans le combat contre le VIH/SIDA et les maladies transmissibles.

Au moyen de ces alliances de portée mondiale, nous nous employons avec nos partenaires à fournir des « biens collectifs mondiaux » dans un certain nombre de domaines clés en vue de promouvoir la bonne gestion de l'économie ; d'enrayer la propagation des maladies transmissibles ; de préserver et de protéger les ressources naturelles ; et de générer et diffuser des connaissances. Une note sur les biens collectifs mondiaux a été distribuée aux membres du Comité du développement.

Au niveau des pays, nous poursuivons l'effort engagé pour associer davantage les parties prenantes à nos Stratégies d'aide-pays (SAP) ; toutes les SAP qui ont été établies durant l'exercice 00 ont été préparées en concertation avec la société civile. Les citoyens participent aujourd'hui à plus de 70 % de nos projets, contre moins de 50 % en 1996. Cela vaut également pour les CSLP dont le processus d'élaboration est maîtrisé par les pays ; cet instrument associe les intéressés aux niveaux local, national et international et sert de cadre à nos activités d'aide concessionnelle.

Enfin, nous nous efforçons depuis cinq ans, en collaboration avec les différents segments de la société, d'approcher notre travail de manière plus participative. Nous disposons maintenant de 63 spécialistes des ONG et de la société civile dans 60 pays, ce qui nous permet de mieux comprendre les représentants d'autres organisations multilatérales, du secteur privé, de fondations, de groupes confessionnels, des pouvoirs publics, des bailleurs de fonds, des ONG et d'autres organisations de la société civile, et de mieux collaborer avec eux. Nous avons certes progressé, mais cette collaboration se heurte encore à de sérieux obstacles que nous n'aurons de cesse d'avoir surmontés.

### Développement communautaire

Au cours des cinq dernières années, la Banque a renforcé son appui aux programmes et aux projets de développement communautaire en vue de permettre aux pauvres d'être les artisans de leur propre développement. Pour ce faire, elle opère des transferts de ressources au profit des groupes communautaires, pour qu'ils puissent financer les investissements prioritaires qu'ils ont eux-mêmes définis, et elle donne accès à des informations aux citoyens, pour qu'ils puissent décider en connaissance de cause des investissements à financer et des activités à entreprendre.

### **VIII. Appui au développement du secteur privé**

Ces cinq dernières années, nous avons étendu nos activités en relation avec le secteur privé, qui est un déterminant clé de la rapidité avec laquelle les pays en développement parviennent à substituer l'investissement privé au secteur public comme moteur de la croissance et du développement. Cette transition suppose l'existence d'un environnement favorable au développement du secteur privé, un appui au processus de privatisation, la mise en place de programmes d'aide aux entreprises privées (en particulier PME et microentreprises), la présence d'un marché financier intérieur efficace, des apports de capitaux étrangers et une capacité de prévention des crises financières.

Pour mieux aider les pays à opérer cette transition, nous avons mis en chantier, en janvier dernier, de vastes réformes structurelles en vue de mieux coordonner à l'échelle de l'institution nos activités à l'appui du développement du secteur privé et de renforcer notre impact en établissant des partenariats et en améliorant notre coordination interne. Pour améliorer nos services de conseil dans les domaines pionniers, nous avons établi un nouveau Département de service-conseil pour le secteur privé qui englobe le Département des services financiers de la SFI, le Département du développement du secteur privé de la Banque et le Service-conseil conjoint pour l'investissement étranger. Pour renforcer notre impact sur le développement du secteur privé, nous avons également créé un service d'appui aux PME, conjointement géré par la SFI et la Banque.

#### **SFI**

La SFI continue d'encourager l'investissement privé en fournissant des informations, des connaissances et un appui aux opérateurs privés. La Société contribue de manière décisive à attirer les petites entreprises vers les marchés présentant des risques plus élevés, où les opérateurs ont généralement du mal à se procurer des ressources longues.

La SFI, qui est maintenant présente dans 70 pays contre 25 seulement en 1995, s'efforce de démultiplier son impact sur le développement en se montrant plus sélective, en jouant davantage la carte de la collaboration et en assurant une fonction catalytique plus forte. En l'espace de cinq ans, le nombre d'opérations approuvées par la SFI est passé de 183 à 255, portant le montant des engagements de la Société de 2,1 à 2,8 milliards de dollars. Pour la première fois, la SFI a établi des politiques et des procédures clairement définies dans les domaines de l'environnement, de la protection sociale et de la divulgation d'informations.

#### **AMGI**

En 1995, l'AMGI était encore une petite agence qui affichait des engagements annuels bruts de 672 millions de dollars, une base de capital de 1 milliard de dollars et une réserve de 9,9 millions de dollars. Depuis cette date, les opérations et la base de capital de l'AMGI ont considérablement augmenté. En 1997, le Comité du

développement a approuvé une recapitalisation de 1 milliard de dollars de l'Agence, opération qui a été finalisée par le Conseil des gouverneurs en 1998.

Depuis cinq ans, l'AMGI est plus active dans les pays africains et ceux admis à bénéficier d'une aide de l'IDA. La proportion des garanties émises par l'AMGI en Afrique est ainsi passée de 7,1 à 12 % de ses engagements bruts entre les exercices 95 et 00, et le nombre d'opérations couvertes par l'Agence dans des pays admis à bénéficier à la fois de prêts de la BIRD et de crédits de l'IDA ou exclusivement IDA est passé de 39 à 105 sur la même période. Les projets d'infrastructure, qui représentaient 9,5 % de son portefeuille brut en 1995, en constituent aujourd'hui 27,9 %.

L'AMGI a par ailleurs porté le montant des garanties émises de 0,6 à 1,6 milliard de dollars et a procédé à la révision de certaines politiques opérationnelles clés, notamment en matière de normes de travail, d'évaluation environnementale et de divulgation de l'information. L'AMGI offre également désormais des services de diffusion d'information de haute technicité via internet, ainsi qu'une panoplie d'outils de formation pratique aux techniques de promotion des investissements, qui est essentiellement déployée en Afrique.

## **IX. Capacité financière de la BIRD**

Ces cinq dernières années, la Banque s'est attachée à répondre à des problèmes de développement en constante évolution (tout particulièrement en période de crise des marchés financiers), tout en préservant son intégrité financière. Pour satisfaire la demande sans précédent d'appui financier visant à préserver les acquis du développement au lendemain de la crise financière, nous avons porté le montant annuel de nos engagements de prêt à quelque 21,5 milliards de dollars, soit une augmentation de 50 % sur les exercices 98 et 99. Ce chiffre est supérieur d'environ 7 milliards de dollars aux niveaux enregistrés durant les exercices 96 et 97. Bien que les décaissements nets aient quadruplé au cours de cette période, la Banque a réussi à ne pas dépasser ses limites statutaires. Elle a aussi rapidement mis au point de nouveaux instruments de prêt (Prêt au redressement économique, Prêt exceptionnel à l'ajustement structurel, Prêt au développement des connaissances et à l'innovation, Prêt à un programme évolutif) pour répondre aux besoins urgents de ses clients et elle a adopté une nouvelle tarification de ses prêts pour couvrir ses coûts.

Depuis 1996, la Banque a modernisé toute la gamme de ses instruments financiers pour mieux répondre aux besoins de ses clients. Entre 1996 et 1998, elle a aidé ses emprunteurs à convertir dans la monnaie de leur choix 67,2 milliards de dollars de prêts en pool de devises, soit 58 % du montant total pouvant être converti. Entre 1997 et 2000, la Banque a engagé 68,7 milliards de dollars pour financer de nouveaux prêts ; et pour 65,4 milliards de ce montant (soit 95 % du total), les emprunteurs ont choisi la nouvelle option leur permettant d'avoir un choix total de monnaies et de taux d'intérêt.



## **X. Efficacité opérationnelle et organisation interne**

### Le Pacte stratégique

Depuis 1997, l'application du Pacte stratégique, programme de rénovation conçu par la Banque pour renforcer l'efficacité de son action de développement, se traduit par un plus grand souci de fournir des services de qualité, de former des partenariats, d'encourager la collaboration entre les secteurs public et privé, et de renforcer les capacités et les connaissances, tant au sein de l'institution que pour la communauté du développement tout entière. Pour ce faire, nous avons revu toute une série d'orientations stratégiques, réformé notre politique de ressources humaines et accordé une importance accrue à l'obtention de résultats dans tout ce que nous entreprenons. Comme vous le savez, j'ai rendu compte régulièrement au Conseil et aux ministres de l'avancement de la mise en œuvre du Pacte.

Aujourd'hui, à l'issue de la période du Pacte, il ne fait aucun doute que nous sommes un groupe plus décentralisé (le nombre des agents présents sur le terrain a quasiment doublé en cinq ans), plus divers (augmentation du pourcentage des femmes cadres) et aux compétences multiples. Par ailleurs, la qualité de nos opérations s'est améliorée en termes de produits et de services.

Il y a cinq ans, un tiers de nos projets et de nos programmes n'étaient pas à la hauteur des normes rigoureuses attendues d'opérations financées par la Banque. En 1999, en revanche, selon le Groupe d'Assurance de la qualité (QAG), l'autorité de surveillance que nous avons créée en 1996 pour animer le programme d'amélioration de la qualité de l'institution, sur dix opérations nouvellement approuvées, neuf étaient judicieusement conçues, et huit étaient jugées satisfaisantes du point de vue de la supervision exercée. Globalement, la part des projets susceptibles de ne pas conduire à des « résultats sur le terrain » s'est trouvée divisée par deux depuis le milieu des années 90. Ce qui, sur un portefeuille de 120 milliards de dollars au titre de quelque 1 800 opérations en cours, signifie que des milliards de dollars font désormais l'objet de prêts plus efficaces.

Dans le même temps, nous nous sommes efforcés de répondre à la demande de nouveaux programmes émanant de nos clients et avons introduit toute une série de produits et de services, dont certains sont mentionnés ailleurs dans cette note. Citons par exemple les nouveaux instruments de prêt (prêts à des programmes évolutifs, prêts au développement des connaissances et à l'innovation) ; les nouveaux produits financiers (prêts en devise unique) ; et les nouveaux outils d'analyse et de diagnostic (Examens sociaux et structurels, Évaluations de la politique et des institutions nationales).

Tout cela a été réalisé dans les limites de l'enveloppe budgétaire du Pacte stratégique, le budget administratif net étant ramené pour l'Ex. 01 au niveau de l'Ex. 97. Ce qui, compte tenu du nombre de nouvelles activités que la Banque a entreprises durant la période du Pacte pour répondre aux besoins et aux demandes de ses clients, relève du tour de force, en particulier eu égard à notre souci constant d'améliorer encore la qualité globale de notre action. Le personnel de la Banque a su relever le défi posé par le Pacte

— il s'est effectivement surpassé — et j'ai la ferme conviction qu'il a ainsi contribué à faire de la Banque une institution de développement plus efficace. Une évaluation exhaustive du Pacte est en préparation et sera examinée par le Conseil à la fin de cette année.